Plus de 8 Français sur 10 sont favorables à la consigne : Boissons Rafraichissantes de France appelle le gouvernement à prendre une décision en faveur d'un système de consigne pour recyclage des bouteilles plastiques

- Selon un sondage Toluna Harris Interactive pour Boissons Rafraichissantes de France (BRF), 83% des Français plébiscitent la mise en place d'un système de consigne pour les emballages pour boisson en France.
- Les Français ayant déjà expérimenté la consigne sont davantage convaincus de sa facilité de mise en place (75%) et de son efficacité pour réduire le volume de déchets (83%).
- Comme l'ADEME l'a démontré, BRF rappelle que la consigne pour recyclage est le moyen le plus « certain » pour atteindre les objectifs de la France en matière de collecte des déchets¹.
- En 2022, seules 6 bouteilles en plastique pour boisson sur 10 ont été collectées, alors que le pays doit atteindre 9 sur 10 en 2029. Seuls les pays avec un dispositif de consigne ont atteint ce taux.

Les Français plébiscitent la consigne comme solution d'avenir

Selon un sondage Toluna Harris Interactive pour Boissons Rafraichissantes de France (BRF)², réalisé sur un échantillon de 1002 personnes représentatives de la population française, âgées de 18 ans et plus, **83% des Français sont favorables à la mise en place d'un dispositif de consigne sur les emballages pour boisson**. Ce sont principalement les consommateurs réguliers de boissons (88%) et les 25-34 ans (90%) qui plébiscitent cette mise en place.

Les systèmes de consigne prennent leur place dans les habitudes de consommation des Français, qui souhaitent une généralisation de ces dispositifs. Ainsi, **90% affirment avoir connaissance des systèmes de consigne sur des emballages ou des contenants**, et 55% en ont déjà utilisé, soit dans un commerce, soit en concert, en festival ou lors d'une manifestation sportive.

Enfin, les consommateurs sont convaincus de l'utilité du dispositif : 82% des Français interrogés estiment que les systèmes de consigne sont efficaces pour réduire le volume de déchets issus des emballages, et 80% pensent que ce dispositif est une solution d'avenir ayant vocation à se généraliser. Par ailleurs, les Français ayant déjà expérimenté les systèmes de consigne déclarent davantage que les non-utilisateurs que ces systèmes sont **faciles à mettre en place pour le consommateur** (75% contre 64%) et non-contraignants pour ceux qui les mettent en place. Cela souligne la possibilité d'ancrer ce geste citoyen dans le quotidien des consommateurs.

Jean-Daniel Levy, directeur délégué de Toluna Harris Interactive, analyse : « On le sait, en France, les habitudes imprègnent fortement nos comportements. Le changement prend du temps à s'opérer. Mais, lorsqu'il survient, la rapidité d'appropriation est certaine. On le voit ici, ce n'est pas tant un déficit d'information qui préside aux comportements mais plus les aspects

¹ F. PARISOT et a., Scénarios avec et sans consigne pour recyclage des emballages de boisson, Etude ADEME, 2023/06.

² Méthodologie : Enquête réalisée par Harris Interactive en ligne du 12 au 15 mai 2023. Échantillon de 1 002 personnes représentatif des Français âgées de 18 ans et plus. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, région et taille d'agglomération de l'interviewé(e).

objectifs. Ce n'est pas tant que l'on ne se sente pas concerné, mais que l'on ne trouve pas le ressors à agir. "Aidez-moi à mieux me comporter" semblent dire les Français interrogés. »

Selon les études de l'ADEME, la consigne est le dispositif le plus « certain » pour atteindre les objectifs de recyclage

Les chiffres de ce sondage Harris Interactive x BRF corroborent ceux du <u>Conseil national de l'Économie circulaire</u> parus en juin 2023 (88% des Français favorables à une consigne pour les bouteilles en verre, 80% à une consigne pour celles en plastique, et 77% en faveur d'une consigne pour canettes) ainsi que ceux de l'ONG Reloop parus en mai 2023 (86% des Français favorables à une consigne pour recyclage des bouteilles plastiques, des canettes et des briques et 90% pour une consigne pour le réemploi des bouteilles de verre).

Les résultats confirment aussi les enseignements <u>des enquêtes menées par l'ADEME</u>. Le 29 juin, l'Agence de la transition écologique a publié plusieurs études sur le recyclage et le réemploi des emballages qui montrent que :

- Il existe un risque plus élevé dans les scénarios sans consigne de ne pas atteindre l'objectif de 90 % de taux de collecte des bouteilles en plastique, compte tenu des nombreuses conditions à réunir et des incertitudes sur la réalisation de la trajectoire la plus ambitieuse. Le scénario avec consigne est beaucoup plus certain.
- Ainsi, au moins **75% des répondants se disent prêts à ramener fréquemment leurs emballages consignés**.
- Pour une large majorité des Français, le système de consigne est perçu comme efficace pour augmenter la collecte et le recyclage des emballages (au moins 72% des répondants en fonction des scénarios). Ils sont aussi plus nombreux (au moins 71%) à assurer que la consigne permettra de réduire le nombre de déchets jetés dans la nature.
- Seuls les pays ayant déjà mis la consigne en place atteignent déjà les 90% de collecte en Europe (Allemagne, Danemark, Estonie, Finlande, Lituanie, Norvège, Pays-Bas).

Ces études de l'ADEME confirment que la consigne est la solution existante la plus certaine et efficace pour atteindre les objectifs de la France, tant au niveau réglementaire (risque financier en cas de non-atteinte des objectifs), qu'au niveau environnemental (une bouteille en plastique 100% recyclé émet 70% de moins de CO2 qu'une bouteille en plastique vierge). La mise en place d'une consigne pour recyclage installe aussi un nouveau geste de tri dans les habitudes des Français, en vue de l'introduction d'une consigne pour réemploi.

Hélène Courades, directrice générale de BRF, déclare : « La consigne est largement plébiscitée par les Français. Le système est particulièrement soutenu par les jeunes, dont on sait l'intérêt pour les sujets environnementaux, et par nos consommateurs, qui sont les premiers concernés par cette mise en place. Le sondage Harris Interactive x BRF confirme aussi que les Français sont prêts à une généralisation du dispositif de consigne. Ces chiffres associés aux rapports de l'ADEME sur les scénarios de collecte montrent que le *statu quo* de la collecte des emballages n'est plus une option. La consigne est un dispositif bon pour l'économie, bon pour l'environnement, et plébiscité par les Français. Les citoyens sont prêts, nous attendons maintenant une décision cohérente de la part du gouvernement. »

A propos de BRF:

Boissons Rafraîchissantes de France est un syndicat professionnel créé en 1963 qui regroupe les acteurs principaux de la catégorie des boissons rafraîchissantes sans alcool (BRSA) opérant sur le territoire national. Sa vocation est de défendre l'intérêt des entreprises de ce secteur, d'assurer la promotion de leurs actions en faveur de la nutrition, de la communication responsable ainsi que ses engagements pour une filière durable.

Pour en savoir plus : https://www.boissonsrafraichissantes.com/